

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jacqueline Lang	Numéro de permis 2019280	Date d'inspection Le 24 septembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Précieux Moments		Numéro de téléphone (506) 821-2222	
Adresse 21 avenue Des Érables Clair NB E7A 2B4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers pour les membres du personnel, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, des dossiers pour les enfants (7 vérifiés) ainsi que les consentements signés. Observation de la collation. Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.
--

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 septembre 2024

Date

original signé par
Jacqueline Lang

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 septembre 2024

Date